

LE NUMÉRO
5
CENTIMES

L'AVENIR

LE NUMÉRO
5
CENTIMES



DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN SOCIALISTE

ANNONCES :

Annonces judiciaires..... la ligne 1 fr.
Annonces diverses..... — 25
Chèques postaux..... — 45
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal
10, Cours de la Liberté, 10

ADMINISTRATION & REDACTION :

10, Cours de la Liberté, 10
LYON

ABONNEMENTS :

Abonnements annuels :
Lyon et départ^{ts} limitrophes. 5 f. 10
Pour les autres départ^{ts}.... 6 f. 10
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 du mois

Voir à la troisième page

LE CRIME

de la rue Villeroi

Tentative d'assassinat

RUE MONCEY

NOS SURPRISES

Nous rappelons à nos lecteurs que
L'AVENIR réserve tous les jours des
Surprises à plusieurs d'entre eux.

*Je reconnais avoir reçu du journal
L'Avenir de Lyon, par suite de la convo-
cation trouvée dans mon journal, la
somme de dix francs.*

Victor NEYROD,
Rue du Parfait Silence (Brotteaux).
Lyon, le 15 décembre 1884.

*Je reconnais avoir reçu du journal
L'Avenir de Lyon, par suite de la convo-
cation trouvée dans mon journal, la
somme de dix francs.*

C. FEUILLERAT,
Rue de Chartres, 22.
Lyon, le 15 décembre 1884.

*Je reconnais avoir reçu du journal
L'Avenir de Lyon, par suite de la convo-
cation trouvée dans mon journal, la
somme de dix francs.*

Claudius DUPUIS,
Rue des Remparts-d'Amay, 3.
Lyon, le 15 décembre 1884.

BUDGET DES CULTES

C'en est fait, la Chambre, fidèle à sa réputation de servante à tout faite, a voté le budget des cultes, les millions des contribuables vont encore tomber cette année dans le bûcher perpétuel.

Depuis des années, les cléricaux, jamais à court d'inventions productives, avaient inventé le sou des petits chinois et les doubles décimes tombaient dru comme grêle dans les profondeurs de notre sainte-Mère l'Eglise pour le rachat des petits pékins de chinois que des mères barbares noyaient sans pitié dans les ondes amères du Fleuve-Bleu. Jamais fumisterie cafarde n'avait atteint un aussi gros bénéfice en faveur des petits sujets innocents de l'Empire du Milieu. Ces enfants voués au bleu, au bleu du fleuve de ce nom, n'ont jamais existés, ça ne fait rien, un paroissien du nom de Lavignerie l'ayant affirmé, toutes les commères ont coupé dans le pont et v'lan, v'lan ! les grossous tombaient d'attaque dans l'escarcelle des bondieusards, mais le truc ayant été débiné, la cafardise découverte, le Denier de Saint-Pierre battant de l'aile, il fallut dauber sur le gouvernement pour réveiller l'ardeur cléricale endormie et l'on a abordé carrément la question du budget des cultes, qui semblait un tantinet vouloir disparaître. C'est lorsque les Pavillons Noirs de l'Extrême Orient ont fait place au pavillon

blanc du cléricisme français, la grande alliance, l'odieuse promiscuité tant de fois reprochée à l'Extrême-Gauche devint un fait accompli entre les opportunistes purs, et la blanche Extrême-Droite, qui votèrent comme un seul homme le fameux budget des cultes.

Le cléricisme, voilà l'ennemi ! C'est à ce cri du grand tribun, du pince-sans-rire, que les jobards de l'opportunisme applaudirent à cette grande vérité si odieusement piétinée par son auteur, qui s'est si souvent entouré de jocrisses cléricaux et cafards, les mêmes qui, hier, ont voté tout de gaulle le budget des cultes, comme ils auraient voté une paire de manchettes d'honneur à M. Paul de Cassagnac.

Voilà où nous en sommes après quatorze ans de République bourgeoise et corrompue.

La République des doges de Venise et des ramollis d'Athènes est surpassée : c'est la République du Paraguay qui domine, un poignard d'une main et le crucifix de l'autre, et, devant ces deux forces s'agenouillèrent les fanatiques idiots qui n'ont pas encore compris que la religion est tombée à l'état de mercantilisme et de trafic.

En attendant, le peuple, cet éternel payeur des folies gouvernementales devra passer chez le percepteur de la paroisse, pour acquitter sa dette envers l'Etat qui l'oblige à payer un prêtre dont il ne veut plus se servir.

Mais la nation française serait-elle donc avachie à ce point, qu'on aurait oublié cette immortelle déclaration faite à la Constituante par Robespierre :

« Toutes les fonctions publiques sont d'institution sociale ; elles ont pour but l'ordre et le bonheur de la société. En conséquence, tous les établissements, toutes les cures, tous les évêques inutiles et coûteux qui échappent à la juridiction de leur pays en tant qu'ecclésiastiques doivent être supprimés. »

Et c'est un demi-siècle plus tard, que de prétendus démocrates viennent, au nom des principes de 89, agrandir le domaine et les ressources de ces hommes qui ont fait de la religion un négoce et un métier.

Mais que diraient nos pères de la grande Révolution s'ils assistaient à cette orgie et à ce gaspillage des deniers des contribuables pour entretenir cette armée d'oisifs et de parasites, tous ennemis jurés de la République ?

Ce qu'ils diraient, mais ils nous traiteraient de complices et de lâches ; mais ils recommenceraient une révolution sérieuse, terrible peut-être, où nous serions tous balayés sans pitié ni merci, comme des esclaves indignes d'être des citoyens affranchis.

Au nom du peuple français, au nom des électeurs, l'Assemblée a outrepassé son mandat en niant le progrès, elle a fait avec le passé une compromission désastreuse et avec la Droite une alliance criminelle.

Aux prochaines élections les républicains socialistes devront se souvenir de ces deux faits.

Ils s'en souviendront.

J.-B.-A. PAGÈS.

En voyant la cruauté et l'orgueil des puissants, j'ai été transporté d'indignation et j'ai dit, dans ma colère : « Eh quoi ! il ne se trouvera donc pas sur la terre des hommes qui vengent les peuples et punissent les tyrans. » Un petit nombre de brigands dévorent la multitude, et la multitude se laisse dévorer.

VOLNEY.

DEPECES DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Révolution coréenne

Les dépêches de Hong-Kong et de Shanghai nous apportent quelques renseignements sur la révolte, ou plutôt la révolution qui a éclaté en Corée.

Les faits signalés brièvement, il y a quelques jours, par la dépêche que nous avons déjà insérée, sont d'une gravité qui nous permet de prévoir des complications sérieuses pour la Chine, c'est-à-dire avantageuses pour nous.

Le Japon, dont le rôle dans les événements de Séoul n'est pas encore clairement indiqué par les dépêches parvenues à Londres, se remue beaucoup et son intervention sera certainement très mal vue à Pékin, où l'on soupçonne avec raison, depuis longtemps, les intentions du gouvernement du Mikado à l'égard de la Corée et où l'on doit craindre que la révolution ne se termine par une annexion pure et simple de la Corée au Japon.

Massacres à Séoul

Voici maintenant, d'après les dernières dépêches, le récit des événements qui se sont produits à Séoul, capitale du royaume de Corée.

Le 7 décembre, pendant un dîner donné par le roi au ministre anglais et à d'autres personnalités, le fils du roi et six ministres ont été assassinés à un signal donné ; la reine a disparu et le roi se serait enfui sur les hauteurs, dit une dépêche, et se serait placé sous la protection des Japonais, dit un autre télégramme.

On ne connaît absolument rien des motifs de ce massacre, et nous sommes même assez embarrassés pour préciser les auteurs. Un télégramme adressé au Standard dit que les Chinois et les Japonais en sont venus aux mains, que la légation japonaise a été brûlée, que le ministre et ses attachés se sont enfuis, et que le ministre du Japon en Chine, en ce moment à Shanghai, a reçu l'ordre de rendre à Séoul.

D'autre part, une dépêche du Times dit que se sont bien des Coréens qui se sont révoltés ; mais il ajoute qu'il y a eu une collision entre les troupes chinoises et les Japonais. Depuis deux ans, en effet, à la suite d'une révolution qui amena l'intervention armée de la Chine et du Japon, les Chinois tiennent garnison à Séoul et les Japonais, de leur côté, y entretiennent un corps qui a la garde de leur légation.

Les télégrammes ajoutent que les résidents étrangers sont en sûreté et qu'une canonnière anglaise, l'Esper, est arrivée dans la rivière de Séoul.

Le corps du génie au Tonkin

M. Dupommier, chef de bataillon du génie au Tonkin, est désigné pour rentrer en France. Il sera remplacé par M. Sorel, officier de même grade.

DÉMISSION DE VON BISMARCK

M. de Bismarck vient d'éprouver un nouvel échec au Reichstag. Cent dix-neuf députés contre cent quatorze lui ont refusé un crédit de 20,000 marcs pour la création d'un nouveau poste de directeur du ministère des affaires étrangères.

M. de Bismarck est intervenu dans la discussion et a très vivement insisté sur la nécessité du crédit demandé. Il a déclaré qu'en 1877 il avait dû donner sa démission parce qu'il était épuisé par l'excès de travail, et que, si on lui refusait les fonds nécessaires pour payer le traitement de son suppléant, il serait forcé de décliner désormais la responsabilité de la direction de la politique extérieure de l'Allemagne.

Ce vote prend, de l'autre côté du Rhin, les proportions d'une manifestation très

importante, car elle a dû déterminer le chancelier à poser, sur ce sujet, la question de cabinet dans les termes suivants :

Je vous assure, sur la foi du serment professionnel, que le poste en question est nécessaire et que « j'en ai absolument besoin pour continuer à diriger la politique de l'Allemagne, et que je considérerais un refus comme un «*troche* d'ignorance ou d'incapacité ».

M. Bismarck a, en effet, déposé sa démission entre les mains de l'empereur Guillaume.

Un incident se produit au Reichstag.

Le député socialiste Vollmar, faisant allusion au passage du discours du chancelier, dans lequel il a parlé de son serment, a dit que, quand il s'agit d'un témoignage devant la justice, les magistrats tiennent en petite estime des déclarations de ce genre.

Le président ayant invité l'orateur à s'abstenir de pareilles insinuations, M. Vollmar a dit qu'il avait voulu parler des cas judiciaires où il avait été prouvé que des fonctionnaires avaient abusé de la permission de faire de pareilles déclarations.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique spécial de L'AVENIR

LA SÉANCE

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La discussion s'ouvre sur le budget des beaux-arts.

M. GOMOT présente quelques observations sur la mauvaise organisation des musées de province.

Après une réponse de M. PROUST, les sept premiers chapitres sont adoptés.

Sur le chap. 8, relatif au crédit de l'Ecole nationale des beaux-arts, M. CUNEO d'ORNANO demande que ce crédit soit pris sur les fonds de la loterie des Arts décoratifs.

L'orateur espère qu'en arrivera à faire la lumière sur cette loterie qui est un véritable scandale.

Les articles de 8 à 15 sont adoptés.

M. BONToux demande la suppression de toute subvention aux théâtres nationaux. L'orateur trouve injuste de faire supporter aux populations rurales des dépenses de luxe pour entretenir des chanteurs et des chanteuses.

Après une réplique de MM. PIEYRE, MAZE et Antonin PROUST, le crédit est adopté par 335 voix contre 80.

Les chap. 15 à 40 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance de deux heures.

Au commencement de la séance, la Chambre a adopté par 260 voix contre 20 une proposition de M. LOCKROY de tenir deux séances par jour.

Après avoir adopté les derniers chapitres du budget des beaux-arts, la Chambre aborde le budget du ministère de l'intérieur.

Les deux premiers chapitres sont adoptés.

Sur le chapitre 3, concernant le traitement des fonctionnaires des départements, la Chambre repousse, par 291 voix contre 202, un amendement de M. RAOUL DUVAL demandant la suppression des crédits pour les sous-préfets.

Un autre amendement analogue de M. MÉNARD-DORIAN, tendant à réduire le nombre des sous-préfets, est repoussé par 285 voix contre 210.

M. ANDRIEUX demande si M. André de Trémontels, ancien préfet de la Corse, jouit encore de son traitement de disponibilité.

M. WALDECK-ROUSSEAU répond qu'il a mis M. André de Trémontels en demeure de poursuivre les auteurs des allégations dont il a été l'objet. Si, dit-il, il ne suit pas cette indication, il cessera d'appartenir à l'administration.

Les chap. 3 à 5 sont adoptés.

M. Raoul DUVAL demande la suppression du chap. 6, concernant les inspections générales administratives, qui sont de véritables sinécures.

Après des observations de M. des ROYS sur la comptabilité des établissements pénitentiaires, l'amendement Raoul DUVAL est repoussé par 374 voix contre 171.

Les chap. 6 à 17 sont adoptés, après le rejet d'un amendement tendant à mettre en adjudication l'exploitation du *Journal officiel*.

La séance continue.

SÉNAT

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi relatif au port de la Réunion et la convention télégraphique avec la Grèce, qui sont adoptés.

Il reprend ensuite la discussion sur les incompatibilités.

Un amendement de M. DELBREIL à l'article 4 est repoussé.

L'article 4 est adopté.

M. GRIFFE défend un amendement qu'il avait présenté hier, comprenant dans les exceptions seulement les présidents de la cour de cassation, de la cour des comptes et de la cour d'appel de Paris.

M. MARTIN-FEUILLEE déclare appuyer cet amendement.

M. MARCEL BARTHE le combat.

L'amendement est adopté par 105 voix contre 100.

Un amendement de M. LALANNE, demandant une exception pour les membres du bureau des longitudes, est également adopté.

M. LEGUEN demande une exception pour les archevêques et les présidents de consistoires.

La séance continue.

Informations

On annonce la mort de M. Angelo Francia, le sculpteur bien connu, à qui l'on doit un buste de la République.

Il était âgé de quarante-neuf ans.

M. Francia avait fait un grand nombre d'autres bustes remarquables, entre autres celui de M. Jules Grévy.

Un messageur venant de Khartoum rapporte que Gordon a infligé une sérieuse défaite aux rebelles en faisant sauter les forts d'Anderman au moyen de mines. Plusieurs rebelles ont été tués.

Le *Standard* reçoit de Vienne la dépêche suivante :

« Il est inexact que la Turquie proteste contre l'occupation française à Tadjourah. »

« L'ambassadeur ottoman à Paris a déclaré simplement à M. Jules Ferry que le port de Tadjourah était turc et devait être considéré comme tel. »

Une grande réunion des démocrates, partisans de M. Moret, a eu lieu hier au théâtre de l'Ambra, à Madrid.

M. Moret a déclaré que MM. Sagasta, Martos et lui étaient d'accord pour combattre à outrance le parti conservateur.

Cette déclaration a été vivement applaudie.

ROME. — La *Rassegna* se prononce contre l'occupation d'un point dans la mer Rouge, mais elle voudrait que l'Italie, profitant de ses bonnes relations avec le Foreign Office, fit en sorte que la côte septentrionale de l'Afrique jusqu'à l'Égypte ne devint pas française sous une forme ou sous une autre.

VIENNE. — La Chambre des députés a adopté le traité de navigation conclu avec la France.

Les cercles anticléricaux de Rome se sont réunis hier pour se constituer en association romaine anticléricale et pour voter les résolutions suivantes :

Abolition du premier article de la Constitution et de la loi des garanties ; institution de l'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire ; guerre aux cléricaux sur le terrain électoral ; érection d'un monument à Giordano Bruno.

Les obsèques de M. Eugène Pellatan ont eu lieu aujourd'hui à midi.

Le cortège, en quittant le palais du Luxembourg s'est rendu directement au cimetière Montparnasse.

MM. Le Royer, président du Sénat, et Challemel-Lacour, sénateur des Bouches du Rhône, ont prononcé des discours remarquables.

L'AGITATION ORLÉANISTE

M. le duc de Chartres est depuis quelques jours à Bayonne. Il est descendu au château de M. Bocher où il compte passer plusieurs jours.

Les orléanistes de Bayonne et des environs s'agitent plus que de coutume, et ils ont décidé que les deux nouveaux journaux orléanistes, *l'Etoile de Bayonne* et *l'Etoile de Biarritz*, paraîtront prochainement en vue des élections législatives.

Le Meeting du Faubourg du Temple

Les socialistes avaient organisé hier un grand meeting, Faubourg du Temple. Les orateurs inscrits étaient les citoyens Joffrin, Chabert, Labrousse, Failliet et Allemane.

Les citoyens Chabert et Allemane, absents de Paris pour la propagande révolutionnaire, se sont fait excuser, et tout l'intérêt de la séance s'est concentré sur le discours du citoyen Joffrin, qui a traité la question à l'ordre du jour : les agents secrets et leurs rapports avec les révolutionnaires.

Le citoyen Joffrin accepte hautement la responsabilité du verdict que ses amis et lui ont rendu fustigeant Druelle, Hérivaux et Lefèvre. Il déclare que les preuves réunies contre eux sont accablantes et que l'on n'en avait même pas autant contre les mouchards versaillais que l'on a fusillés en 1871.

« Oui, dit-il, nous en avons la triste certitude, Druelle, Hérivaux et Lefèvre sont des misérables, espions de Caméscasse ; et s'il en fallait une preuve nouvelle, la voici : malgré la décision de leurs amis les autorisant à brûler la cervelle à leurs juges, pas un coup de revolver n'a été tiré, pas un soufflet même n'a été donné par eux à ceux qui ont prononcé leur flétrissure. »

En venant à cette réunion, j'ai rencontré Hérivaux, il n'a pas même osé me regarder, en sortant, je puis rencontrer Druelle et j'affirme qu'il ne se permettra même pas un geste offensant.

Les anarchistes se disent propagandistes par le fait ! Quelle différence entre leur conduite et celle de M^{me} Clovis Hugues, cette femme de cœur qui a vengé son honneur en tuant un mouchard doublé d'un couteux !

Le préfet de police dit qu'il n'a pas d'agents secrets, mais ce ne sont là que de vaines dénégations. Il a un moyen bien simple de le prouver : qu'il publie donc le chiffre des fonds secrets alloués à M. Girard, le chef de la di-

vision des recherches politiques, et la liste des agents auxquels ces sommes sont remises.

On l'a demandé au préfet de police, au conseil municipal, et il n'a pas osé le faire.

L'orateur accepte toute la responsabilité de son verdict : que les mouchards essayent de lui brûler la cervelle, il les prévient qu'en ce cas, la leur pourrait courir quelques risques.

L'assemblée adopte, à l'unanimité, un ordre du jour protestant contre les agissements de la préfecture de police, et se sépare après avoir témoigné de ses sympathies et de son admiration pour M^{me} Clovis Hugues.

LES FONCTIONNAIRES OPPORTUNISTES

On vient de nommer conducteur des ponts et chaussées à Vierzon (Cher), dont la population est fermement républicaine radicale, un sieur Bauchard, qui a été dernièrement condamné en police correctionnelle pour avoir détruit à coups de canne des illuminations le 14 juillet dernier.

Un pareil fait se passe de commentaires.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — On mande de Madrid que don Manuel Silvela, ambassadeur d'Espagne à Paris, recevra prochainement l'autorisation de signer la convention internationale pour la protection réciproque des cables télégraphiques.

SUEDE-NORVÈGE. — Le club scandinave de Londres vient d'adresser à la Société des démocrates-socialistes de Stockholm une sorte d'appel qui se rattache entièrement aux tendances anarchistes.

Les démocrates-socialistes de Stockholm n'ont pas accueilli favorablement les recommandations de leurs coreligionnaires, qui demandent que l'agitation anarchiste soit propagée et avancée par tous les moyens possibles : ils ont au contraire déclaré qu'il fallait poursuivre ses droits seulement par les moyens légaux.

Une autre assemblée socialiste, tenue à Gothenbourg, s'est prononcée dans le même sens.

RUSSIE. — Des scènes de désordre qui ont dégénéré en révolte ouverte viennent de se produire à l'école militaire de Moscou. Le directeur et l'inspecteur ont été maltraités par les élèves et il a fallu l'intervention de deux bataillons de troupes pour rétablir l'ordre.

Plus de deux cents élèves ont été mis en état d'arrestation.

ANGLETERRE. — Suivant les dernières dépêches de Londres, les auteurs de l'explosion qui devait faire sauter le pont de Londres n'ont pas encore été découverts ; mais l'attentat de samedi soir a provoqué un surcroît de mesures de précautions contre toute tentative criminelle qui pourrait être dirigée contre d'autres édifices publics de Londres.

On mande du Caire à l'agence Havas que les puissances, sauf l'Angleterre, adhèrent à la création de deux nouveaux administrateurs de la Caisse de la Dette et qu'il n'est pas douteux que le gouvernement égyptien y adhérerait également, s'il avait son libre arbitre.

AUTRICHE-HONGRIE. — L'Université de Vienne est rentrée dans le calme. Il paraît d'ailleurs que les journaux ont beaucoup exagéré les faits : ainsi, il n'est pas vrai que les étudiants se soient servis de couteaux et qu'il y

ait eu des blessures graves. Cependant, le Sénat académique continue à interdire la réunion des sociétés d'étudiants et a ordonné une enquête sur les tumultes du dernier jour.

Un employé supérieur de la police de Vienne a procédé hier matin, à Urfahr, à l'arrestation de quatre anarchistes et a saisi le matériel trouvé chez eux, consistant en une presse d'imprimerie, en brochures et en munitions.

ORIENT. — Le *Times* et le *Standard* ont reçu des dépêches de Pékin confirmant la nouvelle donnée hier par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qu'une révolte avait éclaté en Corée. Révolte n'est peut-être pas le mot propre, c'est plutôt une révolution, qui peut avoir de graves conséquences pour la Chine dans les circonstances actuelles.

L'ANARCHIE ALLEMANDE

LEIPZIG. — Aujourd'hui on commence, devant la cour suprême de l'Empire, les débats du procès des anarchistes arrêtés à la suite de l'attentat de Niederwald.

Ce procès provoque une grande curiosité non seulement parmi la population de Leipzig, mais dans toute l'Allemagne et même à l'étranger.

Les journaux allemands et étrangers ont envoyé 36 correspondants.

Le bruit avait couru que de nombreux anarchistes étaient venus à Leipzig et qu'ils projetaient un attentat contre la cour, les juges, etc.

Aussi des mesures extraordinaires ont été prises par les autorités.

La garnison de Leipzig a été renforcée. Les troupes sont consignées et le palais de la cour de l'Empire est gardé par la police.

On n'y peut pénétrer qu'avec des cartes que le président de la cour lui-même a délivrées seulement aux personnes qu'il connaissait ou qui ont pu prouver leur identité.

EN BELGIQUE

BRUXELLES. — Le conseil communal de Bruxelles a tenu une séance extraordinaire pour discuter la grave question de l'introduction de l'enseignement religieux dans le programme des écoles primaires.

Les conseillers se sont engagés à garder le silence sur la délibération, mais je crois savoir néanmoins qu'il a été décidé que le programme des écoles de la ville restera strictement laïque ; les ministres des cultes n'y seront par conséquent pas appelés à donner l'enseignement religieux.

Un grand nombre de conseillers communaux de Bruxelles, et tous les échevins ont donné leur démission de membres de l'Association libérale, et l'on annonce que les démissionnaires vont constituer une nouvelle association, dont les membres non électeurs n'auront pas le droit au vote.

DERNIÈRE HEURE

PARIS, 9 h. soir. — Le *Figaro*, examinant les dessous de la politique actuelle impérialiste, dit que les dissensions persistent entre le prince Napoléon et le prince

FEUILLETON DE L'AVENIR (85)

LE COUSIN DU DIABLE

Par GUY DE MAURY

PREMIÈRE PARTIE

Le Diable à Tournai

(Suite).

— La soupe ! annonça Jacotte qui apparut, la soupière entre ses bras.

Et, toute préoccupation cessante, Guillaume prononça le *Benedicite*, Jean-Baptiste s'assit dans le fauteuil d'honneur, et Denis enleva triomphalement le couvercle de la soupière ; d'où s'éleva un nuage d'odorante fumée.

Admirable puissance de l'appétit ! A cette vue, à ce parfum, maître Cochefer modula un hennissement prolongé. C'était sa manière de sourire. Et Nicolas, pour quelques instants, renaquit à l'espérance.

— Voyons, dit Guillaume entre deux

cuillerées de potage, dégonflez-vous la rate, Jean-Baptiste. Qu'y a-t-il ?

— Oui, appuya le brasseur, qu'y a-t-il enfin ?

L'hôtelier se dressa vivement au-dessus de son assiette, et, regardant alternativement ses deux amis :

— Ce qu'il y a, maître Pluquet ? Ce qu'il y a, maître Leubert ? Il y a, Corne-de-Cerf et malédiction !... Il y a qu'on me demande Madeleine en mariage ! Il y a...

Mais le bonhomme s'arrêta, stupéfait lui-même de l'effet qu'il venait de produire. Guillaume s'étranglait, ayant avalé son potage trop vite. Nicolas, ayant avalé le sien trop chaud, s'était brûlé la langue.

Leubert reprit son sang-froid le premier.

— Eh bien ! dit-il, compère, quoi de surprenant à ce qu'on veuille épouser votre nièce ? N'est-elle point avenante au possible ?

— Ça n'est pas ça ! objecta l'hôtelier, quoique, à vrai dire, Madeleine soit bien jeune encore pour... Mais, enfin, ce n'est pas ça qui m'exaspère.

— Qu'est-ce donc ?

— L'audace, l'effronterie de l'individu qui me l'a demandée.

— Et c'est ?

— Etienne Torterue, ni plus ni moins ; Etienne Torterue, le cordonnier de la rue des As-Poix.

— Lui !... s'écria Pluquet, qui de leva si brusquement, qu'il renversa sa chaise.

— Lui-même. A-t-on jamais vu !... Un méchant savetier qui n'a ni sou, ni maille ! Un vaurien perdu de vices ! Un va nu-pieds rongé de dettes ! Un renégat par-dessus le marché... car on prétend qu'il vient de se faire huguenot !

— Ah ! le brigand !... grondait Nicolas, les poings crispés... Je m'étais bien aperçu qu'il rôdait autour d'elle... mais, de là à supposer qu'il oserait... Corbeuf ! qu'il se tienne bien ! si jamais je le rencontre...

— Merci, mon jeune ami, merci, dit maître Cochefer en serrant la main du brasseur. Je vous sais gré de cette chaude indignation...

Nicolas devint pourpre.

— N'est-elle pas bien naturelle ? balbutia-t-il. Une pareille proposition... à vous ! venant d'un pareil homme ! Mais c'est une dérision... une vraie moquerie !... Que dis-je, presque une insulte !

— Telle a été mon impression.

— Et vous n'avez pas assommé Torterue à coups de canne ?

— Si fait... c'est-à-dire j'y ai songé ; mais je me suis retenu.

— Hé ! mille diables ! vous n'auriez pas dû vous retenir.

— Il est vrai. Mais je me suis rappelé à

temps que ce drôle est très vigoureux, qu'il ne respecte personne, et que, peut-être, il ne se laisserait pas faire.

— Ah ! gronda le brasseur en grinçant des dents, que n'étais-je là !

— Oui, que n'étiez-vous là, mon excellent ami ! Au reste, soyez tranquille, Etienne Torterue a son affaire.

— Ah !

— Je lui ai rivé son clou.

— A la bonne heure.

— Mon cher garçon, lui-ai-je dit en souriant...

— Comment, morbleu ! en souriant ?

— Avec mépris, bien entendu. Mon cher garçon, il faudra voir...

— Comment, mille tonnerres ! il faudra voir ?

— Attendez donc : il faudra voir Mme la comtesse de Thun. Vous savez que depuis la mort de mon défunt frère Landry, cette noble dame s'est chargée de l'avenir de Madeleine. Adressez-vous à elle ; selon ce qu'elle décidera j'obéirai.

— Et voilà tout ? s'écria Plumet furieux.

— Oui.

— C'est là ce que vous appelez lui avoir rivé son clou ?

A suivre.

Victor; elles se sont même accentuées par la conduite de la princesse Clotilde et de l'impératrice Eugénie, qui ne veulent plus recevoir le prince Victor.

Le *Figaro* ajoute que plusieurs chefs du parti ont l'intention de se retirer en cas de sort du prince Jérôme. D'autres rêvent de substituer un jour le prince Louis au prince Victor.

— M. Grévy a reçu hier le général Carré de Beillemare, commandant le 13^e corps, et le général Lewal, commandant le 17^e corps.

TURIN, 10 h. — Deux cents ouvriers sans travail s'étant rendus, dimanche, à l'Hôtel-de-Ville pour obtenir des secours, et n'ayant pas été reçus, ont fait des dégâts dans de nombreuses propriétés, notamment à l'Hôtel-de-Ville et dans différentes maisons dont les vitres ont été brisées.

La police a chargé et dispersé les perturbateurs. Plusieurs ont été blessés et 25 arrêtés.

4 000 ouvriers, ordinairement occupés aux forges du Midi et aux travaux des chemins de fer, ont été congédiés par suite du manque d'affaires.

Une grande misère règne dans la classe ouvrière.

PARIS, 11 h. — Une dépêche de l'amiral Courbet, datée de Ke-Lung, 13 décembre, dit que le commandant Lacroix a dirigé une reconnaissance offensive contre les nouveaux ouvrages ennemis qui menacent les positions françaises.

Les Chinois ont été délogés et ont perdu deux cents hommes morts ou blessés.

Les Français ont eu un homme tué et sept blessés.

Minuit. — Aucune nouvelle découverte n'a encore été faite sur l'explosion de London-Aridge.

On assure qu'une proposition sera faite tendant à accorder une récompense de cinq cents livres sterling à celui qui découvrira l'auteur de l'attentat.

Le Pilori

C'est un journal ministériel (le *Siccle*) qui juge la majorité de la façon suivante : « Que répondront les députés de la majorité quand on constatera qu'ils n'ont pas même pu exécuter correctement leur mandat et voter le budget dans les délais légaux ? Le désarroi parlementaire auquel nous assistons rappelle l'agonie de l'Assemblée de 1871. Cette Assemblée était tombée dans une si profonde impuissance qu'elle n'était même plus capable de faire œuvre législative. Mais elle a subi le châtiment de ses fautes, et le suffrage universel a été impitoyable. »

MENUS PROPOS

Petite scène d'intérieur : Monsieur et Madame jouent à l'étarté. L'enjeu, c'est la clef de la chambre de Madame. Si Monsieur perd, le verrou est levé.

Tout à coup, Madame s'écrie :
— Mais, mon ami, vous trichez !
— Comment cela ?
— Mais oui, j'avais mis le roi dans votre jeu... et vous ne l'annoncez pas !

Petite définition :
Revolver. — Témoin... à décharge.

L'ASSASSINAT De la rue Villeroi

La Maison du crime

A l'angle des rues Vendôme et Villeroi est située une maison de deux étages, complètement entourée de murs d'un mètre de hauteur environ surmontés d'une haute grille en fer.

Le premier étage est habité par M. Mons, ancien maire de la Guillotière sous l'ordre moral, et par son beau-père, M. Granger.

Au rez-de-chaussée sont situés les ateliers et bureaux de la fabrique de poterie exploitée par le gendre et le beau-père, sous la raison sociale : L. Granger fils et C^o.

La Victime

Avant-hier soir, comme de coutume, les fourneaux avaient été éteints à sept heures.

M. Granger avait, depuis de longues années, contracté l'habitude de visiter les ateliers et les fours avant de se coucher. Il descendit donc, lundi, vers minuit, pour se livrer à son inspection ordinaire.

Que se passa-t-il ? On l'ignore. Le fait est que le lendemain matin, à cinq heures et demie, M. Demeure et un autre ouvrier, occupés à la fabrique, trouvèrent, en ouvrant la porte qui donne accès dans la maison, la toque qu'avait l'habitude de porter M. Granger. A quelques pas de là, se trouvait une énorme mare de sang.

Tout autour, des traces de pas ensanglantés dénotaient qu'une scène terrible avait dû se passer.

M. Demeure et d'autres ouvriers, prévoyant qu'il avait dû se passer quelque chose d'étrange s'empressèrent de prévenir Mme Granger de leur sinistre découverte.

Affolée, elle courut à l'appartement de son mari et constata avec épouvante que son lit n'avait pas été défait.

Les ouvriers poursuivant alors leurs investigations, ils suivirent les traces de sang et arrivèrent ainsi à l'entrée d'une cave située dans la cour et servant à mettre la terre à creuzet.

La porte en avait été hermétiquement fermée.

Découverte du cadavre

M. Demeure et ses collègues ouvrirent immédiatement la porte, et qu'elle ne fut pas leur stupéfaction en découvrant le corps horriblement mutilé de M. Granger.

Il portait à la tête une large et profonde blessure, qu'on dit être faite à l'aide d'un

instrument contondant; l'os frontal était littéralement brisé et la tempe gauche enfoncée.

De la disposition où se trouvait le corps et des nombreuses traces de sang sur les murs de la cave, il semble résulter qu'il y a eu lutte. M. Granger était un grand et vigoureux vieillard qui a dû chercher à se défendre, et malgré les terribles coups dont les assassins l'ont criblé, il a dû survivre encore quelques heures; c'est du reste ce qui résulte de l'enquête à laquelle s'est livré le docteur Lacassagne.

Les assassins ont dû pénétrer pour accomplir leur abominable forfait par la grille qui donne accès dans la maison, qui de l'avis des personnes fréquentant la fabrique ferme assez mal, les bandits ont dû se cacher derrière un tonneau chargé de briques qui devaient être livrées dans la journée; ils ont attendu là, dans l'ombre, le moment où le vieillard viendrait faire sa visite habituelle.

Tout fait présumer qu'il a été assailli à l'improviste au moment où il pénétrait dans les ateliers; le ou les premiers coups ont dû l'étourdir et tout porte à croire qu'il a été achevé dans la cave.

Le vol paraît avoir été seul le mobile du crime, car les assassins ont dépouillé leur victime d'un chronomètre en or et d'une somme de quatorze francs qu'elle portait, ainsi que d'un trousseau de clefs qui ont servi aux assassins pour pénétrer dans les bureaux où ils espéraient, au lendemain d'une échéance, trouver de l'argent.

Mais leur espoir a été complètement déçu, et les malfaiteurs ont dû se contenter du mince butin qu'ils ont trouvé sur leur victime.

Cet horrible crime a jeté la consternation dans tout le quartier où M. Granger était estimé.

De nombreux curieux n'ont cessé de stationner toute la journée aux abords de la maison où le crime s'est accompli.

Une escouade de gardiens de la paix en défendait l'accès.

La visite du Parquet

A dix heures du matin, le juge d'instruction chargé de l'enquête, M. Rigot s'est rendu sur les lieux, accompagné de M. Bérard, substitut, et de M. le docteur Lacassagne, mais rien n'a été découvert de nature à mettre la justice sur les traces des coupables. Néanmoins on est d'avis que les assassins devaient bien connaître les habitudes de la victime, et l'accès de la maison devait leur être familier.

Détail à noter: le chien de garde avait été empoisonné il y a une quinzaine de jours, ce qui prouve que le meurtre avait été longuement prémédité.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cet horrible crime. Espérons que la justice sera plus heureuse en cette circonstance qu'elle ne l'a été pour le crime de la Croix-Rouge. Voilà une excellente occasion d'utiliser les talents des policiers si habiles lorsqu'il s'agit de délits politiques ou de presse.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un individu vient d'être arrêté comme un des auteurs du crime de la rue Villeroi.

AU BAT-D'ARGENT grande maison de blanc,
9, rue de la République, grande Mise en
vente d'affaires extraordinaires.
(Voir à la 4^e page)

A TRAVERS LYON

Tentative d'assassinat

Hier, vers huit heures du soir, la rue Moncey était mise en émoi par un tragique événement.

Un jeune homme de 17 ans, qui avait cohabité avec une jeune fille de mœurs légères et qui avait été congédié par cette dernière, se présentait au domicile de son ancienne maîtresse où il voulait pénétrer de force.

Cet individu était armé d'un revolver et faisait un véritable scandale dans la maison. M. Arcier, graveur, propriétaire de l'imprimerie, intervint et parvint à réduire l'agresseur au silence.

M. Arcier, se promenant depuis quelques instants dans la rue, lorsqu'il vit revenir à lui son ancien locataire qui se précipita sur lui.

M. Arcier, doué d'une force herculéenne, parvint à maîtriser son agresseur, alors une lutte s'engagea corps à corps. X, parvint à sortir de sa poche un revolver de calibre n^o 7 et visa à la tête M. Arcier qui, par un mouvement prompt et habile, parvint à faire dévier l'arme, mais, au même instant, le coup partit et atteignit M. Arcier au-dessous du sein gauche sans lui faire lâcher prise, néanmoins il put maintenir le meurtrier qui fut conduit au bureau de police de la place du Pont.

M. Arcier fut aussitôt accompagné à la pharmacie Enjolras, où il reçut les premiers soins; la blessure, qui tout d'abord avait paru mortelle, n'aurait pas une gravité inquiétante.

M. M. les docteurs Lacassagne et Crestin ont donné des soins minutieux au blessé et tout fait espérer que M. Arcier sera bientôt remis des suites de ce lâche attentat.

Nous donnerons demain des détails complémentaires.

Arrestations. — Le nommé Jacques Tissot, âgé de 75 ans, surpris à vendre des allumettes de contrebande, a été arrêté dans la journée d'hier.

— Le nommé Jean Pommier, âgé de 56 ans, a été arrêté hier sur la réquisition du nommé Jean Manon, garçon boulanger.

Pommier venait de voler, dans la corbeille du garçon boulanger, un pain de deux kilos. Il a déclaré que la misère dans laquelle il se trouvait l'avait poussé à commettre ce délit.

— Pierre Martel, pisteur, rue Thomassin, 49, a été surpris hier au moment où il volait à un étalage deux paires de pantalons au magasin de M. Béranger, rue de la République.

Vagabondage. — Jules Moritz, vingt-deux ans, a été trouvé, à une heure et demie du matin, dans la salle d'attente de la gare des Brotteaux, et mis en état d'arrestation pour vagabondage.

— Henri Buisson, vingt et un ans, a été, hier, trouvé couché dans une voiture stationnant rue Delandine.

Les gardiens de la paix lui ont offert un logement à la Permanence.

— Hier, vers deux heures et demie du matin, le nommé Joseph Perusson, âgé de quatorze ans, a été trouvé couché dans une des salles de la gare de Perrache.

La Providence, sous la forme d'un urbin, lui a assuré un gîte provisoire.

FEUILLETON DE L'AVENIR (104)

LE

PALEFRENIER

[Par] HENRI ROCHFORD

(Suite)

Que tous les jeux de mots que la colère suggérerait à propos de l'attraction singulière qu'il exerçait sur une demoiselle de son rang n'avaient aucune portée, celui qu'elle aimait ayant joué la comédie de l'indifférence comme dans les soirées du grand monde les jeunes gens de la plus haute noblesse jouent parfois des proverbes où l'on font des paysans ou des ouvriers. Mais ce n'était pas par la persuasion qu'elle espérait vaincre son père, c'était par l'inflexibilité. Elle laissa déborder le torrent qui gonflait de minute en minute sous la pluie des injures et des anathèmes et attendit dans une attitude froidement mélancolique que son père rentrât dans son lit.

Au moment de se dégonfler, la colère du père eut un dernier bouillonnement.

— Au fait, dit-il, dans quel but me mets-tu au courant de ton intrigue avec cet être ? Est-ce qu'il a besoin d'un secours ? Tiens ! voilà la clef de mon tiroir ; tu lui enverras tout l'argent qu'il demandera.

Yvonne secoua la tête avec un sourire amer.

— Alors, que comptes-tu donc faire de ce monsieur ? interrogea M. de Curval, presque aussi inquiet que furibond.

— Je compte en faire mon mari, répondit-elle.

Son père feignait d'être pris du fou rire. Il se pliait convulsivement en deux comme un homme incapable de contenir une hilarité dont il rougissait. Mais c'était plus fort que lui, mademoiselle de Curval, la femme de ce condamné à mort ! C'était aussi par trop joli ! Est-ce qu'on inviterait le roi à la cérémonie, comme il était question de le faire lors du projet de mariage entre elle et M. de Bourreuil ? On marcherait à l'hôtel en drap au rouge en tête ; elle choisirait pour demoiselle d'honneur une ancienne cantinière de bataillon fédéré. Enfin ce serait complet !

Puis, reprenant l'attitude autoritaire du chef de famille :

— Il ne manque qu'une chose à ce merveilleux projet pour le rendre exécutable, c'est mon consentement. Vous ne me faites

pas, je suppose, mademoiselle, l'injure de supposer que je le donnerai.

— La loi a prévu le cas, répondit la jeune fille. Si tu ne refuses ton consentement, nous serons bien obligés de passer outre.

— Pardon, vous ne serez majeure que dans dix-huit mois, riposta le marquis, offrant ce spectacle d'un père qui dit : vous à sa fille et à qui sa fille dit : tu. Jusque-là, vous êtes sous ma tutelle et en ma puissance. Partout où vous irez, j'ai le droit de vous faire saisir et ramener par les gendarmes, insista-t-il, trouvant en ce moment très utiles ces gen farmes qu'il avait défilés et couverts de sarcasmes, lors de la conférence antirépublicaine organisée par M. de Bourreuil.

— Crois-tu donc que je n'aurai pas la patience d'attendre ma majorité ? fit observer Yvonne.

— Pas ici, toujours ! répliqua son père, que tant de résolution démontait. C'est dans un couvent que vous irez vous préparer aux brillantes destinées que ce mariage vous réserve. Moi, je ne vous connais plus.

Et songeant que, déjà quelques jours auparavant, le petit Réginald, l'espoir de sa race, avait, en pleine table, voté la mort du roi comme un simple Philippe-Egalité, le marquis pencha la tête, tandis que de ses yeux pensifs glissaient deux larmes qui,

suivant les sillons de ses joues, se perdaient dans le chinchilla de sa barbe.

Ce point d'orgue lui permit d'essayer un petit motif sur la corde de la tendresse. Il rappela à Yvonne son enfance, sa mère morte en la bénissant, et lui demanda enfin de quoi elle avait eu à se plaindre de lui pour ensevelir ainsi sous un voile de deuil le déclin de ses jours. Car les parents se figurent volontiers que leurs enfants aiment ce dehors de leur approbation, uniquement pour leur jouer de mauvaises farces.

Yvonne convint que son père avait toujours été bon pour elle ; elle n'en persista pas moins à déclarer que vivre sans Rodric n'était qu'une des variétés de la mort, et que si elle se sentait attirée invinciblement vers lui, à l'exclusion de tout autre, elle n'était pour rien dans ces mouvements de psychologie expérimentale. Elle ne cherchait pas à les expliquer. Elle les subissait, et il était aussi inutile de discuter avec eux qu'avec une cheminée qui vous tombe sur la tête.

(A suivre)

Rébellion aux Agents. — Le nommé Raveyre, chef de cuisine, a été arrêté sur la réquisition de M. Roche, propriétaire du café Bataclan, situé cours Morand.
Raveyre a opposé aux agents une très vive résistance.
Ce délit va mettre Raveyre en rapport avec le parquet de Lyon.

Mme Blache, demeurant cours Vitton, 23, a déclaré que son fils, Louis Blache, âgé de quatorze ans, a disparu de son domicile depuis le 11 courant, en emportant une somme de vingt à vingt-cinq francs.
Depuis ce jour, ce jeune garnement n'a pas donné de ses nouvelles.

AU BAT-D'ARGENT

GRANDE MAISON DE BLANC
9, Rue de la République, 9

Mise en Vente D'AFFAIRES EXTRAORDINAIRES

1,500 douzaines SERVILETTES françaises grande taille pour toilette, initiales brodées, la demi-douz. 2 45
SERVILETTES cordat, grande dimension, avec encadr. rouge ou bleu. 0 70
SERVICES Panissière, serviettes et nappe encadr., b. qual., p. 6 couv., 8 75
SERVICES Panissière, serviettes et nappe encadr., q. ext., p. 12 couv., 15 90

LINGE A THÉ

Mouchoirs, Rideaux, Tapis
Carpettes, Lingerie, Bonneterie
Chemises flanelle
LINGE CONFECTIONNÉ, prêt à servir

Nous apprenons que le sympathique député du Rhône, le citoyen Brialou, fera une conférence au bénéfice des ouvriers sans travail appartenant à la chambre syndicale des Dames réunies, avec le concours de plusieurs membres des corps élus.

La réunion aura lieu dimanche 28 courant, dans la salle Dru, place des Maisons-Neuves, à Villeurbanne.

Ces dames osent espérer que la démocratie lyonnaise voudra bien coopérer à leur œuvre.

Prochainement, on donnera le nom des orateurs qui prendront la parole à cette solennité.

Tribune libre

Commission d'initiative des Syndicats lyonnais. — Les délégués sont convoqués ce soir, à 8 heures, au siège fédéral, rue Grôlée, n° 38.

La Commission.

Académie de philosophie libre de Lyon. — Au cercle des travailleurs, rue Cuvier, 164, soirée de famille, samedi, 20 courant, à 7 h. 1/2 précises du soir.

Le citoyen Filleron fera une conférence sur le rationalisme.

Les dames sont priées d'honorer la réunion de leur présence.

La séance sera présidée par le citoyen Bedin, conseiller municipal.

La Commission d'initiative.

Chambre syndicale des chauffeurs mécaniciens. — L'administration a l'honneur d'informer MM. les industriels qui auraient besoin de bons chauffeurs, conducteurs ou ouvriers pour faire les réparations, qu'ils peuvent s'adresser au secrétaire, qui tient un registre pour les demandes et offres d'emplois, rue de Penthievre, 2.

Le secrétaire: GOROMPT.

La Chambre syndicale des ouvriers ébénistes informe MM. les fabricants, ainsi que la corporation, que le siège social est transféré

cours Lafayette, 113, café Farget, où l'on pourra s'adresser pour les offres et demandes d'emplois.

Le Secrétaire, V. MICHEL.

Chambre syndicale des Fondeurs, Marteleurs, Chauffeurs de fours, Pilonniers et Frappeurs. — Les membres de la corporation, sans travail, syndiqués ou non, qui n'ont reçu aucun secours dans les mairies, sont priés de venir se faire inscrire les mercredi et vendredi de 8 à 9 heures du soir, au siège social, cours Gambetta, 73, café Bertholus.

NOTA. — On ne sera inscrit que sur la présentation du livret d'ouvrier.

L'AVENIR DE LYON BON Pour une POLICE de la Société LE TRAVAIL

INDEMNITÉS GARANTIES:

En cas de mort. 500 Francs
En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.

Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.

17 Décembre 1884

BOURSE DE LYON

Lyon, 16 décembre 1884.

La réponse des primes donne un peu d'animation à la séance d'aujourd'hui. Presque toutes sont levées. Tout fait prévoir que les reports seront bon marché, les engagements sont limités; l'argent abonde, il existe un petit découvert.

Les nouvelles châtiment. On discute sur le nombre de millions que va engloutir l'expédition chinoise, sur le triste état de nos finances, sur l'emprunt déguisé que le gouvernement se prépare à faire par l'intermédiaire du Crédit foncier. Tout cela n'exclut pas la fermeté, au contraire.

3 0/0 79,15. 4 1/2 0/0 108,75, sans affaires.
Italien 98,55, en liquidation 98,65 fin décembre.

Egypte unifiée 323,12 fin décembre.
Crédit lyonnais 524,32.
Banque ottomane 596,25, un peu faible. Autrichiens 633,75.
Lombard 316,87.
Saragosse 391,25.
Nord-Espagne, 540.

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1886 95 50	Gaz de Lyon 1077 50
Communes 1879 95 50	Terre-Noire 140 00
Ville de Paris 1879 490 00	Fond. de l'Horme 1385 00
— 1871 298 00	Cressot 1385 00
Ville de Marseille 1877 298 00	Acier Marine 1385 00
— 1879 445 00	Franchise-Comté 1385 00
— 1883 445 00	Loire 1385 00
Fusion auvergne 368 00	Montrambert 1385 00
nouvelle 375 00	Saint-Etienne 1385 00
Dombes auvergne 375 00	Rive-de-Gier 1385 00
— nouvelle 375 00	Acier St-Etienne 1385 00
Lombardes 308 00	Société Lyonnaise 1385 00
— nouvelles 308 00	Créd. financ. et ind. 1385 00
Saragosse 337 75	Foncière lyonnaise 1385 00
Nord-Esp. 1 ^{re} hyp. 340 50	Société républicaine 1385 00
Portugais 340 50	Comp. des Eaux 1385 00
Suez 5 0/0 402 75	Dombes Sud-Est 1385 00
Suez 3 0/0 402 75	Croix-Rouze 1385 00
Canal de Suez 402 75	Bateaux-omnibus 1385 00
Canal de Suez 402 75	Tramways 1385 00

Bourse de Paris

3 0/0 français 75 42	Moh. esp. jénie. 145 00
3 0/0 amortissable 80 85	Foncière lyon. 30 00
3 0/0 nouveau 80 85	Banque ottomane 596 25
4 1/2 0/0 (1883) 108 87	Banque autrichienne 633 75
5 0/0 italien 98 55	Banque hongroise 540 00
5 0/0 espagn. actr. 98 63	Lyon 1077 50
5 0/0 turc 98 63	Autrichien 633 75
Egypt. 6 0/0 (1877) 323 12	Lombard 316 87
Banque de France 391 25	Saragosse 391 25
Crédit foncier 1385 00	Nord-Espagne 540 00
Crédit mobilier 1385 00	Suez 524 32
Crédit lyonnais 524 32	Consolid. à Londres 98 65

N° 106

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

17 Décembre 1884

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

LA GERANT J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70

L'ÉCHO L'AVENIR

DE LYON

Transf. 4, r. Mercière, au 2.
Administration spéciale des ventes de fonds de commerce, maisons, etc.

ACQUISITION

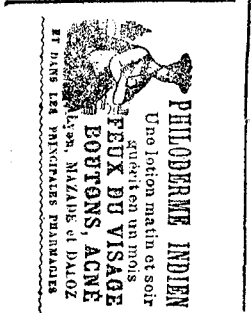
Suivant acte s. s. privé en date à Lyon, du 9 décembre 1884. M. M. Blanchet a acquis de M. Delmas son matériel d'épicerie, 19, rue Suchet.

Adresser les réclamations, au domicile élu par les parties, à la direction de l'Écho de Lyon, 4, rue Mercière.

CONTRE LES ÉPIDÉMIES

Les filtres au charbon désinfectent les eaux qui contiennent des insectes nuisibles à la santé. Six médailles aux expositions. Approuvés par la Faculté de médecine. — Seule maison fournissant les établissements religieux. — Fabrication et réparations.

BERTHIER
rue de Jarente, 5. Lyon



44, Rue Ferrandière, Lyon
L. VELLERUT, DIRECTEUR

CAFÉ-COMPTOIR Croix-Rousse, peu de frais, b. log., loc. 40 fr. par jour, prix 1.200 fr. Occasion.
MAGASIN de COIFFEUR Perrache, b. l., location 560 fr., bénéfices réels, prix 3.500 fr.

ÉPICERIE porte-pôt, Brotteaux, loc. 600 fr., fonds et march., 900 fr. Occ. à saisir.

BAR CONTINENTAL

Rue de la République, 62

Le plus beau et le plus luxueux de Lyon

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX

Tout le monde voudra voir les admirables peintures de cet Etablissement qui sont dues au pinceau de Chenu et Seignemartin, deux célébrités lyonnaises.

POUDRE MAZADE & DALOZ

14, RUE D'ALGERIE, LYON
La seule infallible pour détruire les

CAFARDS
S'emploie avec des pommes de terre cuites, du sucre et de l'eau.
Vente chez MM. les Pharm. Droguistes et Épiceries.

GRAINS DE BAREZIA
pour détruire les

RATS
Vente: Pharm., Drog. et Épiceries.

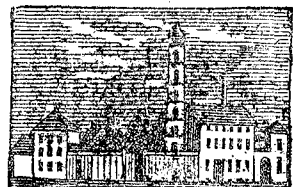
On demande

UN GÉRANT SÉRIEUX

Se présenter en personne de 6 à 7 h. du soir, à

« l'Écho de Lyon »
Lyon — 4, RUE MERCIÈRE. 4 — Lyon

TOPIQUE BERTRAND AINÉ



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de cassation du 8 janvier 1854. — **QUARANTE ANS DE SUCCÈS** — **INFAILLIBLE** contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandat).

AVIS. — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINÉ, et l'usine ci-contre.

PHOTONATURE ET HÉLIOCHROMIE

Procédés brevetés S. G. D. G.

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

La Société Générale de Photonature exploitant ces deux procédés, les seuls donnant à la couleur une inaltérabilité parfaite et n'ayant à redouter aucune imitation, se recommande aux connaisseurs et amateurs du beau pour ses **Portraits artistiques, Reproductions, Agrandissements**, etc., etc. Cet important établissement bien situé, livre aussi de la **Photographie** en tous genres.

SALONS D'EXPOSITION

Rue du Plat, 2, au Premier

MAISON DU PALAIS-ROYAL (près le pont Tilsitt)

ENTRÉE LIBRE tous les jours

(DIMANCHE COMPRIS)

CHAPELLERIE PRADE

Chapeaux feutre haute nouveauté, premier choix, 40 0/0 de rabais. — Nouvel arrivage de 3 60, dernier genre, pour hommes, dames et enfants.

Grand choix de coiffure de voyage en tous genres

20, Quai Saint-Antoine, 20

MODES

Gros et Détail

Mme CLÉMENT

87, Grande-Côte, 87

SPECIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

LA GRANDE CONCURRENCE

19, rue Hippolyte-Flandrin.

LYON — PRÈS LA RUE D'ALGERIE — LYON

Grand arrivage de papiers peints à des prix exceptionnels de bon marché.

CHAPELLERIE PRADE

Chapeaux feutre haute nouveauté, premier choix, 40 0/0 de rabais. — Nouvel arrivage de 3 60, dernier genre, pour hommes, dames et enfants.

Grand choix de coiffures de voyage en tous genres

Chapeaux fantaisie pour enfants à des prix exceptionnels.

20, Quai Saint-Antoine, 20

CABINET DE M. GOULLON

Défenseur aux Tribunaux de Paix et de Commerce

69, Passage de l'Argue, 69

Bureau de tabac, centre Lyon, prix 11.000 fr., location avantageuses, long bail.

Épicerie-Herbages et bouillon, prix 1.200 fr., beau local.

Pensionnat près Lyon, prix 8.000 fr., grand clos, location avantageuse, position d'avenir.

Restaurant et 5 lits garnis, prix 1.000 fr., location 350 fr.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal